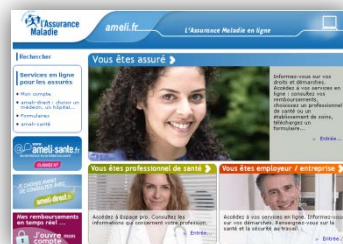


# LES SOLUTIONS PRATIQUES DE L'ASSURANCE MALADIE POUR VOTRE REMPLACEMENT

Pour simplifier nos échanges et renforcer notre partenariat, nous mettons à votre disposition un ensemble de services (service téléphonique dédié, pôle de relation avec les professionnels de santé...).

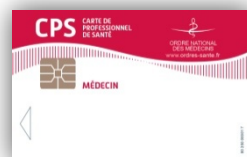
## Que contient la convention médicale ?

- ▶ Vous pouvez accéder à la nouvelle convention médicale sur le site **Ameli.fr** Rubrique « Votre convention »
- ▶ Vous pouvez contacter le **Délégué de l'Assurance Maladie**
  - par messagerie : [dam@cpam-bayonne.cnamts.fr](mailto:dam@cpam-bayonne.cnamts.fr)



## A quoi sert la carte CPS ?

- ▶ La **carte de professionnel de santé (carte CPS)** est une **carte électronique individuelle et réservée au professionnel de santé**, réglementée par le code de la santé publique.
- ▶ Elle contient les informations sur votre identité de professionnel de santé, votre qualification et vos différentes situations d'exercice. C'est votre carte d'identité électronique professionnelle.
- ▶ Elle contient aussi un domaine Assurance Maladie qui vous permet :
  - de facturer en SESAM-Vitale
  - de télétransmettre les factures, de signer les factures et les lots
  - d'accéder au dossier médical du patient.



## Quel est l'équipement nécessaire pour la facturation ?

- ▶ Vous devez disposer d'une Carte professionnel de santé « CPS »,
- ▶ Avec le médecin remplacé, vous devez réaliser le paramétrage du Système de facturation SESAM-Vitale pour pouvoir utiliser votre carte pendant le remplacement.

Pour en savoir plus :

- sur la carte CPS : [esante.gouv.fr](http://esante.gouv.fr) > Espace CPS
- sur SESAM-Vitale : [sesam-vitale.fr](http://sesam-vitale.fr)

## Mon interlocuteur pour les services en ligne (télétransmission, espace pro...)

- ▶ Vous pouvez contacter votre **Conseiller Informatique Service**
  - par messagerie : [cis@cpam-bayonne.cnamts.fr](mailto:cis@cpam-bayonne.cnamts.fr)

**Pour toutes questions d'ordre administratif ou médical,  
contactez le 0 811 70 10 64**

## Télétransmission

- ❑ Pour vous, la transmission des Feuilles de Soins Électroniques (FSE) est plus pratique.
- ❑ Pour vos patients, la relation avec leur caisse est simplifiée : pas de papier, pas de frais d'affranchissement, remboursement plus rapide...
- ❑ SESAM-Vitale vous permet de transmettre des FSE avec votre propre carte CPS lorsque vous effectuez des remplacements.

Avant de quitter son cabinet, le médecin remplacé initie votre session de remplacement en enregistrant votre numéro d'identification, appelé également « identifiant de facturation ». Vous pourrez dès lors effectuer des FSE avec votre propre carte CPS.

A son retour, le médecin remplacé désactivera votre session de remplacement.



### ► La préparation du poste de travail par le médecin remplacé

- Le médecin remplacé enregistre votre identifiant de facturation. Certains logiciels enregistrent votre identification à partir de votre carte CPS.
- Il mémorise sur son poste l'ensemble des informations de facturation pour lesquelles vous le remplacez. Ces informations sont contenues dans le domaine d'Assurance Maladie de sa Carte de Professionnel de Santé.
- Il vous fournit les éléments nécessaires à l'accès à sa boîte aux lettres électronique et / ou demande l'autorisation d'accès à son fournisseur d'accès. Vous utiliserez ainsi la boîte aux lettres du médecin remplacé pour la transmission des fichiers de Feuilles de Soins Électroniques et Demandes de Remboursement Électroniques.

### ► Utilisation du poste de travail par le médecin remplaçant

- Pour permettre l'activation de votre session de remplacement, le logiciel vérifie lors de la lecture de votre Carte CPS que **la situation de facturation que vous avez sélectionnée** correspond à celle que le médecin remplacé a mémorisé sur le poste de travail lors de l'initialisation de la session.
- Vous pourrez alors établir des feuilles de soins sur lesquelles seront enregistrées l'identification du médecin que vous remplacez ainsi que la vôtre. La tarification sera établie à partir des données du médecin remplacé pré-enregistrées sur le poste lors de l'initialisation de votre session.
- Vous réalisez la sécurisation des lots des factures avec votre propre carte CPS. Les lots signés peuvent contenir des factures élaborées et signées par le médecin remplacé ou par vous-même.



### ► Désactivation de la session de remplacement

A son retour, le logiciel permet au médecin remplacé de clore votre session.

S'il s'agit d'un remplacement unique, la suppression de l'ensemble des informations mémorisées lors de la phase de préparation du poste de travail est proposée.